



Photos : © Johanna Domise.

ACTUALITÉS

Mission « zéro déchet » à bord du Santo Sospir

ACTUALITÉS

Base de données MEDAMP

Sommaire

- 2 Editorial
- 3 Billet d'humeur
- 5 **Base de données MEDAMP**
- 8 **Le coin des marins**
Observations été 2017
- 10 **Mission « zéro déchet » à bord du Santo Sospir**
- 11 **SOS Grand Bleu zoom**
Opération de nettoyage des fonds marins
Campagne Ecogestes
Soirée Adhérents
Conférence Vincent Kulesza
Adoption d'une baleine
Journée RAMOGE
Dîner de gala
Trophée Pasqui
- 15 **Agenda 2017**
Lu pour vous
Bulletin d'Adhésion
- 16 **Boutique SOS Grand Bleu**



Photo : © Johanna Domise.



PLANETE MER n°95

Édité par

SOS Grand Bleu

association loi 1901 reconnue d'utilité publique
décret du 10 janvier 2005
n° INTA 05 00005 D

BP n°29

06239 Saint-Jean-Cap-Ferrat

Tél. : 04 93 76 17 61

Fax : 04 93 76 81 31

GSM : 06 18 09 18 27

Site web : www.sosgrandbleu.asso.fr

E-mail : gb@sosgrandbleu.asso.fr

Editorial

Qui a peur des chasseurs ? Le gibier, certes, mais pas que...

Outre le massacre habituel de la faune sauvage résiduelle, l'ouverture de la chasse cet automne a vu un record de tragiques accidents. Pres de Luçon en Vendée, un adolescent qui participait à une partie de chasse est mort, une balle en pleine tête tirée par son grand-père alors qu'il ramassait un volatile venant d'être abattu. À Taussac, dans l'Aveyron, une femme a été tuée dans son jardin par un chasseur qui croyait tirer sur un cerf à travers une haie. À Colobrières dans le Var, un chasseur et son fils de 12 ans ont été grièvement blessés par le tir d'un autre chasseur qui visait un chevreuil. À Saint Auban dans l'arrière pays de Grasse, un chasseur croyant avoir vu un loup dans son fusil à lunette a tué la chienne d'un couple sur un sentier de grande randonnée. Près d'Arith dans les Bauges (Savoie), quatre ânes de compagnie dans un enclos en lisière d'un bois ont été abattus par un chasseur croyant voir des biches. Sur une route entre Chambéry et le col du Granier, un véhicule a reçu une balle de gros calibre qui a traversé la portière et s'est fichée dans le siège à quelques centimètres du bassin de la passagère. Le chasseur qui a reconnu être à l'origine du tir visait un chamois ! Début septembre en Ariège, un commando d'une trentaine d'hommes cagoulés et armés a décrété devant les médias "l'ouverture de la chasse à l'ours" (évidemment illégale). Et dans le même temps, des centaines de milliers de perdrix et de faisans d'élevage ont été lâchés dans les zones de chasse pour être tirés minablement par les chasseurs dans les jours suivants (des oiseaux tellement peu sauvages qu'ils viennent se nourrir dans les basses-cours !)

Oui, voilà où nous en sommes avec la chasse en France ! Chez nous, on peut chasser tous les jours y compris le dimanche au milieu des promeneurs, on peut chasser dans les champs cultivés, dans les bois et sur les routes, et même dans certains parcs naturels, on peut chasser avec un permis de chasse obtenu il y a 60 ans, on peut chasser même avec une vision déficiente, on peut se promener légalement dans la nature avec une arme chargée en étant sous l'emprise de l'alcool ou bourré de médicaments psychotropes. Et les chasseurs, chaque année en France, tirent plus de 250 millions de cartouches, ce qui représente 6500 tonnes de plomb et d'autres métaux lourds toxiques répandus dans la nature ! Voilà des gens à qui la plupart des partis politiques font la cour, voilà des gens qui se prétendent gardiens de la nature et de la faune sauvage, voilà des gens qui vont faire l'apologie de leur funeste passion dans les écoles primaires sur la base d'une convention passée en 2010 entre leur fédération et le ministère de l'éducation nationale et toujours en vigueur !

Qui valide ces ignominies ? Verrons-nous un jour la fin de cette folie ?

L'équipe SOS Grand Bleu



Retrouvez-nous sur FB.

Pensez à faire adhérer vos amis pour l'année 2018 à l'aide du bulletin page 15. Nous vous rappelons que 66% des dons sont déductibles des impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. C'est-à-dire que lorsque vous donnez 50 €, vous ne sortez de votre poche que 17 €.

Rédacteur en chef
Jean-Pierre Sidois

Rédaction
Christian Gilabert
Murielle Oriol

Correcteur
Christian Gilabert

Création Graphique

A. Andrejko - Zanka-design.com

Imprimé sur papier recyclé par

Fac Copies

17 av. des Diables Bleus - Nice (06)

Crédits Photos

SOS Grand Bleu sauf autre mention

Dépôt légal : septembre 2017

N° ISSN 1251-9561

Commission Paritaire: 75483

Billet d'humeur

"Harmonie des mers" ?... Non mais, sans blague... !?!

Vous les avez peut-être vus en escale dans la rade de Villefranche ou ailleurs ? Depuis quelques années, les paquebots sont devenus des villes flottantes qui parcourent toutes les mers et océans du globe, des régions tempérées aux tropiques et jusqu'aux régions polaires arctiques et antarctiques. Ils attirent et font rêver une clientèle internationale de plus en plus abondante et leur nombre devrait doubler dans les dix prochaines années pour répondre à une demande en croissance rapide.

Zoom sur la démesure : voici "Harmony of the Seas", le plus grand paquebot du monde, construit aux chantiers navals STX de Saint-Nazaire et inauguré l'an dernier par la compagnie Royal Caribbean Cruise Line. Avec ses 362 mètres de long, 16 étages de ponts accessibles au public et 2700 cabines, il peut accueillir 6000 passagers et 2400 membres d'équipage.



Sa construction a coûté un milliard d'euros, et à ce prix ses concepteurs ont voulu en faire un incroyable parc de loisirs. La partie "aquatique" comprend trois piscines, trois toboggans géants, deux simulateurs de surf, dix jacuzzis et un vaste amphithéâtre pour spectacles sur l'eau. À côté, un terrain multisports, deux murs d'escalade, une tyrolienne, une patinoire, un practice de golf, des terrains de tennis et plusieurs salles de "fitness" font le bonheur des sportifs. Ailleurs, des jardins sous climat artificiel hébergent des milliers de plantes tropicales et de nombreux arbres où évoluent des oiseaux. Et le soir venu, la "Royal Promenade" fait l'unanimité avec ses 22 bars et restaurants, son casino, ses night-clubs et sa luxueuse salle de spectacles de 1400 places.

Ne croyez pas que "Harmony of the Seas" soit un cas isolé. Aujourd'hui, une quarantaine de paquebots géants sillonnent le monde. Ils font la fortune des grands groupes croisiéristes tels que Royal Caribbean Cruise Line, MSC Croisières ou Carnival Corporation (la maison-mère de Costa Croisières). Autrefois réservées à une clientèle aisée, ces croisières sont maintenant accessibles au plus grand nombre. Cette forme de luxe est désormais à la portée du pouvoir d'achat d'une clientèle nouvelle, issue de plus en plus des pays émergents, qui montre une très forte attraction pour ce type de voyages et de loisirs qui jusqu'ici leur était inaccessible et les faisait rêver. Ainsi, le marché a triplé depuis les années 2000 et les perspectives de croissance sont importantes. Devant un tel succès les armateurs ont commandé une quarantaine de nouveaux navires de plus de 300 mètres. D'ici à 2024, la flotte mondiale de paquebots géants aura doublé, passant à 80 unités environ.

Si elles sont pour beaucoup synonymes de luxe et de vacances inoubliables, les croisières de ces immenses paquebots cachent une part d'ombre inquiétante.

En effet, derrière le rêve et les paillettes il y a une dure réalité : ces mastodontes génèrent une énorme pollution de l'environnement marin et côtier, bien au delà de ce qu'on peut imaginer. Leur coût pour la planète et pour les villes portuaires est une véritable catastrophe.

Pour propulser chacun de ces mastodontes il faut non pas un, mais six moteurs diesel hauts comme des immeubles de quatre étages. La consommation de ces navires est énorme : en moyenne 150 tonnes de fioul lourd par jour, selon les conditions de navigation. Pour abaisser les coûts, les moteurs brûlent un mélange fait de pétrole quasi-brut et de résidus de raffinage, beaucoup moins coûteux que le carburant diesel classique, mais qui contient 30 fois plus de soufre et dont la combustion génère d'énormes émissions de particules fines.

Au cours d'une enquête effectuée l'an dernier, les journalistes de l'émission "Thalassa" ont pu mesurer les taux de particules fines et de soufre rejetés par les cheminées de ces géants des mers. Les résultats sont désastreux : à bord de ces navires, l'air du large censé profiter aux vacanciers est aussi pollué que l'air despires métropoles

mondiales, Pékin ou Le Caire. En pleine mer sur les ponts supérieurs de ces paquebots, on relève des concentrations de particules fines six à dix fois plus élevées que le seuil de tolérance fixé par l'OMS, qui est de 20 µg/m³. Par comparaison, le niveau moyen à Paris intra-muros est de 28 µg/m³. Et il faut préciser que les particules ultra-fines (inférieures à 2,5 microns) qui sont les plus dangereuses pour la santé, échappent à ces mesures car elles sont beaucoup plus difficiles à détecter. Alors faites du sport et profitez de l'air du large pendant votre croisière de rêve, vous respirerez à pleins poumons... comme à Pékin !

Nous parlions des grands navires de croisière, mais ces grands paquebots ne représentent que 0,2 % de l'ensemble des navires de commerce qui parcourent le monde. Le reste est constitué principalement de pétroliers, minéraliers, cargos et porte-conteneurs. Le transport maritime a pris les commandes de notre monde : 90 % du commerce mondial passe par cette filière. C'est grâce au faible coût du transport maritime que sont rendus possibles les échanges mondiaux dont nous dépendons tous dans notre vie quotidienne. Mais le bilan écologique et sanitaire de ces transports est terrible.

Voici une face cachée de la mondialisation : bien loin des regards des médias, les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) d'une vingtaine de porte-conteneurs géants représentent l'équivalent des émissions de la totalité des véhicules roulant sur Terre !

Au total, les niveaux de SO₂ émis par les navires de commerce fonctionnant au fioul lourd peuvent être jusqu'à 3000 fois plus élevés que ceux des automobiles et des camions. Le dioxyde de soufre est un polluant majeur qui se dépose à la surface de la mer et s'y dissout partiellement, perturbant les chaînes alimentaires marines et augmentant l'acidité des océans. Dispersé dans l'air, le dioxyde de soufre est à l'origine de graves maladies pulmonaires notamment chez les enfants et les personnes âgées.

Loin de se limiter aux navires en mer, la pollution émise par les navires se propage également aux villes portuaires. En escale, lorsque les paquebots sont à quai ou en rade, les moteurs continuent de tourner pour fournir les énormes quantités d'énergie dont ont besoin ces villes flottantes. S'ils restent au port plus de deux heures, ils ne sont pas autorisés à utiliser leur fioul lourd marin, mais doivent consommer un combustible contenant moins de soufre. Les navires embarquent donc deux types de carburants : essentiellement du fioul lourd très polluant et bon marché pour les parcours maritimes, et un peu de fioul "light", nettement plus cher, qui n'est utilisé que lorsque des réglementations l'exigent... et surtout lorsque que les contrôles sont supposés exister et être efficaces !

France Nature Environnement (FNE) a pu ainsi évaluer la qualité de l'air dans la zone portuaire de Marseille pendant une escale du paquebot "Harmony of the Seas" en août 2016. Bilan catastrophique : une concentration en particules fines jusqu'à 20 fois supérieure près du paquebot à quai par rapport aux autres quartiers de la ville !

Si des mesures ont été prises pour réduire les polluants issus du diesel utilisé par les voitures et camions, les carburants maritimes, bien plus toxiques, restent peu réglementés. Comme le relève Adrien Brunetti, coordinateur du Réseau Santé Environnement de FNE : « Le transport routier paie de lourdes taxes sur les carburants alors que le transport maritime et les croisières utilisent des combustibles peu ou pas taxés. La priorité doit être de changer le carburant des navires commerciaux. Si le transport maritime fonctionnait au diesel utilisé par les voitures et les camions, on réduirait déjà sensiblement la pollution ».

Il serait également possible de limiter les émissions polluantes des navires en les équipant de systèmes de filtration de leurs gaz d'échappement, mais la plupart des paquebots de croisière et la quasi-totalité des navires de transport ne disposent d'aucun dispositif de filtration. Des filtres à particules équipent désormais les véhicules diesels, pourquoi n'en va-t-il pas de même pour les navires, alors que leur carburant est beaucoup plus polluant ? La réglementation dans ce secteur est essentiellement internationale. En octobre 2016, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) a décidé de plafonner le taux d'émission de soufre des combustibles des navires à 0,5% à partir de 2020 (contre 3,5% actuellement). Vœu pieux ou contrainte réelle ? Qui sera le gendarme, et quelles seront les sanctions ? Nul ne le sait ! Et déjà les puissants lobbies du transport maritime évoquent des contraintes d'approvisionnement, estimant qu'il n'y aura pas assez de carburant disponible à faible taux de soufre pour pouvoir respecter cet engagement.

En même temps, la Convention Marpol (pollution marine) établie par l'Organisation Maritime Internationale a mis en place des "zones d'émissions contrôlées" dans lesquelles les teneurs en soufre des carburants sont réglementées. Ainsi, depuis 2015 dans la Manche, la Mer du Nord et la Baltique ainsi que dans plusieurs zones côtières américaines et canadiennes, les navires ne peuvent plus utiliser de carburant contenant plus de 0,1 % de soufre. En Méditerranée, qui connaît pourtant un des trafics maritimes les plus denses du monde, il n'est prévu d'appliquer ce seuil qu'à partir de 2025.

Pourquoi ce manque de volonté des États participant à la convention Marpol, et notamment de la France ? Vous connaissez bien sûr la réponse : la compétitivité, les affaires, en un mot : l'argent !

Mais quel argent, au juste ? Dans une étude publiée en 2015, l'université de Rostock et le centre de recherches médicales allemand sur l'environnement ont établi que les émissions polluantes des grands navires sont à l'origine de maladies pulmonaires et cardiovasculaires sévères, provoquant soixante mille décès prématurés par an dans l'Union européenne. Coût économique pour les services de santé : 58 milliards d'euros.

Vous aviez dit "Harmonie des Mers" ? Non mais, sans blague !!? De qui se moque-t-on ?

Christian Gilabert, Administrateur de S.O.S. Grand Bleu

Base de données MEDAMP.

« **MEDAMP** : L'observatoire des réserves de pêche et des aires marines protégées des côtes françaises de la Méditerranée. »

Cette base de données est accessible à tous sur : <http://www.medamp.org>



Elle concerne un ensemble de 66 aires marines protégées ou réserves marines parfois découpées en secteurs de réglementation spécifique soit 170 zones distinctes. Ces aires peuvent avoir sept statuts différents avec autant de types de gestion. Ce constat factuel montre déjà la complexité du dispositif de gestion globale de la vie sous marine. On dénombre en effet :

- 46 zones reconnues par la loi comme étant des "Aires Marines Protégées" : les parties marines de deux parcs nationaux et de trois réserves naturelles, trois zones concernées par des arrêtés de biotope, trente-six sites Natura 2000 en mer (directive européenne habitats-faune-flore) et deux parcs naturels marins régionaux,



Bouée Zone Maritime Protégée de Beaulieu-sur-Mer.

Il est **original** car nous donnons une conception de la protection des biocénoses marines des côtes françaises de la Méditerranée basée sur des notions scientifiques et internationales. Notre conception est très différente de la notion d'*Aire Marine Protégée* définie administrativement et politiquement par une loi en France.

Notre considération sur les statuts et l'efficacité des aires marines protégées ou des réserves sous-marines est liée à une des caractéristiques des côtes françaises de la Méditerranée : un plateau continental très étroit. De ce fait la plus grande richesse biologique se trouve confinée dans une bande littorale exigüe. Les principales atteintes à la biodiversité sont de très loin par ordre d'importance :

- d'une part, la destruction des petits fonds par les aménagements construits sur la mer (voir à ce sujet la base de données www.medamp.org),
- d'autre part les multiples activités de prélèvement, pêche professionnelle, pêche de loisir (à la ligne, chasse sous-marine...) qui sont exercées surtout entre 0 et - 50 m ce qui



Parc National de Port-Cros.

- 20 zones non reconnues par la loi comme étant des « Aires Marines Protégées » et qui sont pourtant les plus restrictives pour la pêche : quatorze cantonnements de pêche et six concessions (toutes enrichies de récifs artificiels).

Le site <http://www.medamp.org> donne un ensemble d'informations **originales et nouvelles** sur la situation de ces dispositifs hétérogènes de protection des fonds côtiers.

déstructure l'ensemble des biocénoses et des équilibres biologiques des eaux littorales.

Cette dernière pression nécessite la mise en place de réserves sous-marines "réellement" protégées par des interdictions de pêche ou par une réglementation accompagnée d'une surveillance spécifique. Un "effet réserve" doit être avant tout recherché, obtenu et maintenu. Il se traduit dans la zone protégée par une augmentation considérable du nombre d'espèces halieutiques, par une augmentation très sensible de la taille des poissons et par un "sex ratio" équilibré. Cet effet réserve est la seule mesure qui permette de restaurer localement tous les équilibres biologiques naturels nécessaires à la préservation globale de la biodiversité. Il a pour conséquence d'augmenter la présence d'espèces halieutiques en périphérie de la réserve avec un essaimage à grande distance d'une quantité importante d'œufs ou de juvéniles produits dans l'aire protégée.

La protection spécifique de certains habitats comme l'herbier de posidonie (atteint notamment par le mouillage excessif des bateaux de plaisance dans certains sites) ou d'espèces emblématiques (cétacés, tortues...) concerne **l'ensemble du littoral**. Habitats ou espèces ne peuvent être protégés que par des mesures adaptées concernant tout le littoral et pas seulement une aire délimitée et administrée (il est difficile de concevoir une protection durable d'un dauphin ou de l'herbier de posidonie restreinte à un site, mieux protégé dans une aire marine mais laissé à l'abandon dès qu'on s'en éloigne). De multiples textes juridiques protègent certaines espèces et habitats **où qu'ils se trouvent**, ils doivent être ainsi mieux appliqués partout et uniformément.

Nous vous invitons donc à découvrir nos données affichées en ligne qui présentent notamment:

- **une classification originale des réserves de pêche et des aires marines protégées et de leurs sous-zones où la pêche est interdite ou réglementée, selon leur niveau de protection.** Cette classification tient compte du niveau de protection contre les prélèvements selon la réglementation en vigueur et le niveau de surveillance. Cette classification s'est inspirée de celle mise au point d'année en année dans le livret de vulgarisation « Méditerranée Mer Vivante », que nous publions et diffusons sur toutes les côtes françaises de la Méditerranée (285 000 exemplaires donnés gratuitement depuis 1990, voir les derniers numéros en ligne sur www.mervivante.net),
- **une charte graphique uniforme.** Actuellement, chaque administration d'Aire Marine Protégée présente au public des cartes mentionnant des interdictions ou réglementations avec des chartes graphiques très différentes, ce qui ne facilite pas la lisibilité des utilisateurs de la mer qui se déplacent. Nous proposons une charte graphique uniforme, applicable pour toutes les aires protégées. Elle permet de distinguer rapidement partout les différents niveaux de protection définis. Plus de 150 cartes originales dessinées avec cette charte graphique universelle sont présentées dans le site en ligne,

- **des mesures précises (surface, linéaire)** de chaque aire ou réserve marine (calculs sur SIG d'après les points GPS donnés dans les arrêtés originaux). Ces mesures donnent les surfaces **par tranches bathymétriques** de chaque réserve de pêche et d'aire marine protégée avec les sous-zones de réglementations distinctes,

- **les mesures de surfaces et des taux de protection selon les différents niveaux de protection par découpages administratifs** (données par tranches bathymétriques). Le niveau de protection d'une région ou d'un département est ainsi clairement présenté,

- **l'évolution dans le temps des surfaces protégées** par découpage administratif et tranches bathymétriques. Ces données ont pu être recueillies notamment grâce aux archives des arrêtés ou décrets réunies par le laboratoire ECOMERS depuis le début des années 1970,

- **une comparaison protection / pression** (limitée aux dégâts irréversibles causés par le cumul des ouvrages gagnés sur la mer) pour les tranches bathymétriques 0 / -10 m et -10 / -20 m (voir le diagramme en fin d'article),

- **les références de l'ensemble des arrêtés et décrets de toutes les AMP et réserves marines actuelles et anciennes (abrogées).** Ces références sont accompagnées des textes officiels concernant toutes les mesures d'interdiction ou de réglementation de la pêche,

- la mise en exergue des **multiples cas de recouvrements** (exemples : un parc national recouvre entièrement un site Natura 2000, et un cantonnement ; les 36 sites Natura 2000 sont couverts à plus de 50 % par d'autres « aires marines protégées »). Dans nos calculs, nous n'avons pas retenu les surfaces moins protégées incluses dans une aire mieux protégée. **Le dénombrement des aires marines protégées superposées se pose dans ces cas.**

Un rapport de 640 pages élaboré à partir de www.medamp.org est téléchargeable sur ce site. Les données traitées donnent pour la première fois une image précise du réel effort de protection des fonds côtiers des côtes françaises de la Méditerranée.

On constatera notamment que :

- le pourcentage des zones bien protégées (les zones de non prélèvement des niveaux I à II dans notre classification) est très faible (0,6 % entre 0 et - 50 m),
- dans les tranches bathymétriques les plus vulnérables (entre 0 et - 20m) les surfaces de forte protection de la biodiversité sont inférieures aux surfaces qui ont été couvertes ou endiguées par les aménagements du littoral,
- ces deux dernières décennies, plus de 40 Aires Marines Protégées (définies ainsi par la loi) ont été créées. **Mais pour 38 d'entre elles il n'y a aucune réglementation de la pêche.** Les 36 sites Natura 2000 et les deux parcs naturels régionaux sont ainsi des zones cogérées mais non protégées. Leur cogestion a pour objectif d'harmoniser au mieux et durablement les différentes activités nautiques dans le respect de l'environnement marin. Cet effort très utile dépend essentiellement de l'implication des collectivités territoriales qui sont susceptibles, à travers les moyens consentis, d'atteindre les objectifs de cogestion annoncés. Ces 38 zones non protégées des activités extractives de prédation

OBSERVATIONS MARINES

humaine couvrent d'immenses surfaces, surtout dans les grands fonds les moins vulnérables, laissant penser que la protection globale est forte. Les sites Natura 2000 en mer relèvent d'une initiative européenne. Dans les autres pays où ils ont été mis en place, ils ne sont pas considérés systématiquement comme étant des « aires marines protégées ».

La France s'est fortement engagée au niveau international pour améliorer la protection de la biodiversité marine. Cela se traduit par des engagements dans différentes conventions et dispositions ; les plus importantes sont :

- le soutien au plan stratégique pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (Convention on Biological Diversity - CBD), qui repose, entre autre, sur l'adoption des objectifs d'Aichi, (*Aichi target 11* <https://www.cbd.int/sp/targets/>).
- L'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies (UN) et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) = *Sustainable Development Goals* (SDG), (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/oceans/>).

Ces deux dispositions engagent les pays contractants à protéger efficacement et équitablement au moins **10 % de leurs eaux territoriales avant 2020**.

Si un certain nombre de pays (dont la France) ont déclaré avoir atteint ou même dépassé une protection de 10 % des surfaces de leurs eaux territoriales, la définition du terme « protégé » reste politiquement très ambiguë. La science a clairement démontré que la réponse des écosystèmes aux réelles mesures de protection (**l'effet réserve**) est flagrante dans les zones **strictement protégées** où toutes les activités extractives et destructrices sont interdites. Ces zones de non prélèvement sont également appelées réserves intégrales (« *no take area* » pour les anglo-saxons).

Dans les définitions des niveaux de protection proposées par MEDAMP, ces zones sont de niveau I (elles bénéficient de moyens spécifiques de surveillance) ou III (sans moyens spécifiques de surveillance) – les aires de niveau II dans lesquelles la pêche de loisir à la ligne était autorisée n'existent plus.

La base de données MEDAMP permet de calculer avec précision les taux de protection des côtes françaises de la Méditerranée. Ces données démontrent que pour les côtes françaises de la Méditerranée nous sommes en 2017 très loin des objectifs à atteindre.

Des centaines de tableaux et de graphiques illustrent la situation réelle de la protection de la biodiversité marine sur l'ensemble des côtes françaises de la Méditerranée ou par secteurs administratifs plus réduits (régions, départements, zones de la Directive-cadre européenne "eau").

Cette base de données vient d'être mise en ligne. Elle est conçue pour être évolutive. Ainsi l'intégration de nouvelles réserves de pêche ou aires marines protégées susceptibles d'être créées dans le futur pourra être assurée. Les multiples fonctionnalités d'exploitation des données de cette base permettent de propager automatiquement toutes les modifications dans les tableaux, histogrammes et textes mis en ligne.

Alexandre MEINESZ
Pr. émérite Laboratoire ECOMERS
FRE 3729 ECOMERS (CNRS-UNS)
Université Nice Sophia Antipolis / Université Côte d'Azur
Parc Valrose , 28, avenue Valrose
06108 Nice Cedex 2 , France
meinesz@unice.fr

Autres sites que nous gérons :
www.medam.org / www.mervivante.net

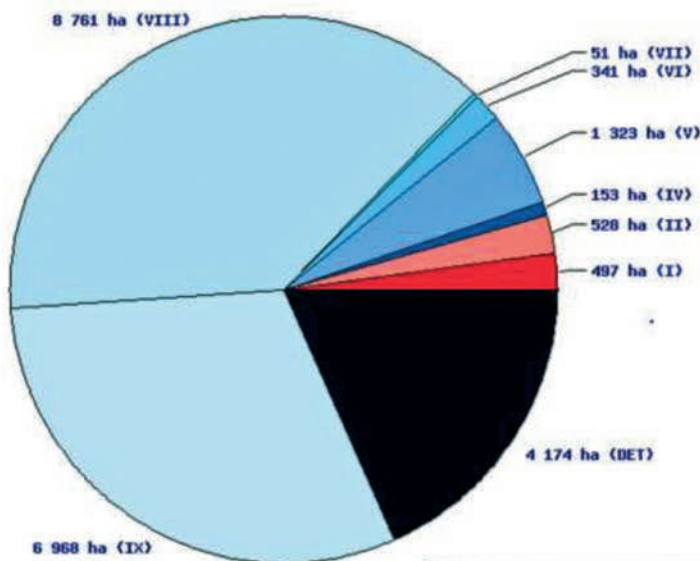
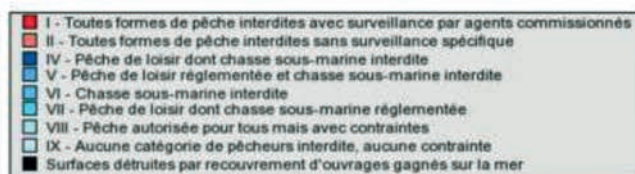


Diagramme circulaire de la pression/protection entre 0 m et -10 m (FRANCE 80 723,26 ha). Valeurs exprimées en hectares (ha).





Rorqual commun.

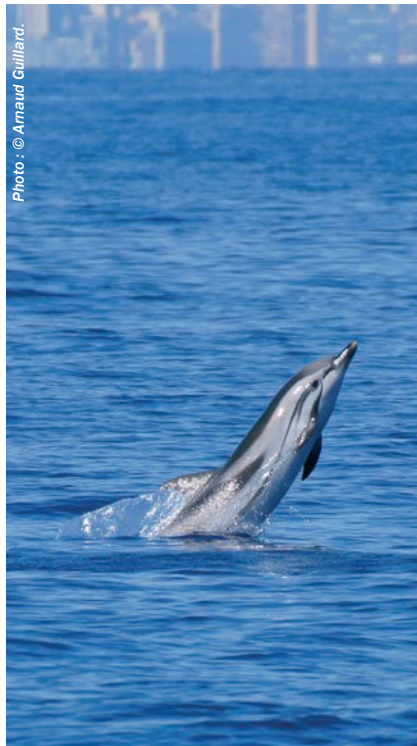


Dauphins bleu et blanc.



Dauphin bleu et blanc.

Dauphins bleu et blanc.



Dauphin bleu et blanc.



Dauphin bleu et blanc.





Photo : © Arnaud Guillard.

Tortue Caouanne.



Photo : © Arnaud Guillard.

Raie Mobula ou diable de mer méditerranéenne.



Raies Mobula ou diables de mer méditerranéens.



Photo : © Arnaud Guillard.

Dauphins bleu et blanc.

Dauphin bleu et blanc.

Dauphin bleu et blanc.



Photo : © Arnaud Guillard.

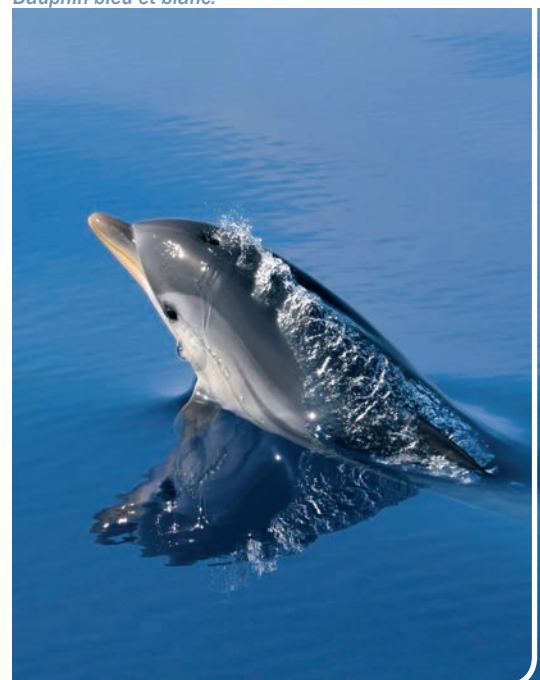


Photo : © Johanna Dormise.

Mission zéro déchet à bord du Santo Sospir

Tous nos vœux de bonheur !

Nous vous faisons part de la lettre adressée à de jeunes mariés originaires de Vendée qui ont lâché un ballon à hélium accompagné d'un message dans les airs le jour de leur mariage ; celui-ci a atterri en plein milieu du Sanctuaire Pelagos ! Heureusement, l'histoire se termine bien puisque par un heureux hasard le Santo Sospir a récupéré ce « dangereux déchet » pour nos écosystèmes marins.

Quotidiennement, Arnaud et François, skippers du Santo Sospir, récupèrent des macro-déchets lors des sorties en mer. Voici quelques exemples des déchets retrouvés au cours de la saison 2017 ! Comme vous pouvez le constater sur ces images, il y a des déchets issus de la pêche (caquettes en polystyrène...) et divers déchets en plastique (bidons, bouteilles, sacs, ballons à hélium, matelas ou autres bouées gonflables...) etc.



Tout d'abord, l'association SOS Grand Bleu tient à vous féliciter pour votre mariage.

Notre association milite pour la protection de l'environnement en général et pour la protection des dauphins et des baleines de Méditerranée en particulier.

Pour ce faire, nous utilisons notre navire, Santo Sospir (une réplique d'un caïque turc du 16ème siècle), afin de sensibiliser le public à la protection de la nature.

C'est le mercredi 23 août, lors d'une de nos sorties d'observation des cétacés, que nous avons trouvé votre message par 43° 32'58,3" Nord et 7° 25'16" Est, soit à 18 kilomètres au large de Nice.

À chacune de nos sorties, nous ramassons divers objets à la surface de la mer, la plupart venant de la terre : ballons à hélium de fête foraine, d'anniversaire ou de mariage, caisses en polystyrène, bouteilles en plastique, engins de plage, sacs et bâches en plastique...

Nous sensibilisons systématiquement notre public à la gestion des déchets et à leur durée de dégradation (jusqu'à 1000 ans pour le plastique).

Nous espérons que vous serez sensible à notre message de protection de l'environnement et, qu'à votre tour, vous sensibiliserez votre entourage... et vos futurs enfants ;-).

Nous vous souhaitons une fois encore un heureux mariage !

L'équipe SOS Grand Bleu.

PS : Pouvez-vous s'il vous plait nous indiquer par retour de mail le lieu de départ du ballon afin que nous puissions utiliser cette information pour nos futures actions de sensibilisation ?

*Arnaud Guillard,
skipper et animateur du Santo Sospir,
navire-école de S.O.S. Grand Bleu.*

ACTUALITÉS

Opération de nettoyage des fonds marins

Samedi 22 juillet 2017, ce sont plus de 12 m3 de macro-déchets qui ont été retirés de la baie de l'Espalmador à Saint-Jean-Cap-Ferrat, grâce à la mobilisation de cinquante plongeurs, d'une trentaine d'apnéistes et de nombreux bénévoles sur la plage.

SOS Grand Bleu remercie chaleureusement le club Amadeus Plongée de Sophia Antipolis, l'Accord RAMOGE, le magasin Sub Marine Locaventure de Nice (pour le prêt de matériel), l'association Cap Plongée, le Centre International de Plongée en Apnée, Véolia Eau, les pompiers de Nice, l'Association des Amis de la Rade de Villefranche sur Mer, les associations Paddle Cleaner et Terre Neuve 06, la Mairie de Saint-Jean-Cap-Ferrat, et bien entendu tous les autres bénévoles dont certains ont fait plusieurs centaines de kilomètres pour participer à notre initiative éco-citoyenne.

Comme chaque année, de nombreux déchets en plastique ont été remontés à la surface mais également de nombreux déchets issus de l'échouage de petits bateaux de plaisance

(débris de coques, textiles, métaux, plastiques divers...). La présence du bateau Pélican de Véolia a permis l'évacuation des plus gros déchets !

Même si l'on constate une nette amélioration depuis que nous réalisons ces opérations de nettoyage des fonds marins, le travail de sensibilisation auprès du grand public reste nécessaire car les macro-déchets sont encore trop présents sur nos plages et dans nos fonds marins (bâtons de sucettes, cotons-tiges, mégots, restes de pique-nique...).

Chaque geste compte et nous pouvons tous éviter que les déchets ne parviennent à la mer en faisant le tri, en ne jetant pas nos mégots par terre, en essayant de consommer des produits avec peu d'emballage, en ramassant chaque jour un déchet...

La présence des nombreux journalistes (BFM TV / France 3 Côte d'Azur / Monaco Infos...) a permis de relayer cet événement ainsi que nos messages de sensibilisation auprès d'un large public.



Campagne Ecogestes

Pour la huitième année consécutive et grâce au soutien de la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, de la métropole Nice Côte d'Azur et de la Direction Inter Régionale de la Mer Méditerranée, SOS Grand Bleu est intervenu au cours des mois de juillet et août auprès des plaisanciers dans le cadre de la grande campagne méditerranéenne Ecogestes. L'occasion de rappeler aux utilisateurs de la mer, la fragilité de la faune et la flore qui peuplent la ceinture littorale ainsi que des gestes simples à adopter pour protéger ce patrimoine naturel exceptionnel. De nombreux plaisanciers ont ainsi pu témoigner de leur engagement à protéger la mer Méditerranée en arborant fièrement le pavillon Ecogestes sur leurs bateaux.



Soirée Adhérents

Merci à toutes et à tous d'être venus ce vendredi 8 septembre 2017 à l'occasion de cette formidable soirée "Mer et amitié" de SOS Grand Bleu ! Nous étions plus de 70 sur le quai devant notre bateau Santo Sospir, ravis de partager ces moments simples de convivialité en chansons dans le cadre merveilleux du port de Saint Jean et des trois corniches illuminées.



ACTUALITÉS

Journée RAMOGE



Le 12 septembre 2017, nous avons assisté au colloque « Ensemble, pour réduire les déchets marins » organisé par les secrétariats des Accords RAMOGE et Pelagos au sein du prestigieux Musée Océanographique de Monaco. « Quand on sait que 80 % des déchets marins sont d'origine terrestre, et que tout déchet abandonné en pleine nature finira tôt ou tard dans la mer si on n'intervient pas, la meilleure façon d'éviter que ces déchets ne se retrouvent en mer est d'agir à la source ».

Pour rappel, l'objectif principal de l'Accord RAMOGE est de coordonner les actions des États français, italien et monégasque en matière de préservation des eaux du littoral méditerranéen.

De nombreux intervenants (scientifiques, associations, collectivités...) se sont succédés au cours de cette journée afin de montrer les impacts des déchets sur le milieu marin mais également de valoriser les actions de prévention et les actions de sensibilisation existantes au sein des trois pays. A l'occasion de ce colloque, un documentaire réalisé par René Heuzey a été diffusé afin de montrer les actions entreprises en Italie et en France en matière de lutte contre les déchets marins. Notre opération de nettoyage des fonds marins a été montrée comme un exemple dans le cadre de cette manifestation.

N'hésitez pas à visionner ce documentaire sur notre page youtube SOS Grand Bleu.

Conférence Vincent Kulesza



Le vendredi 15 septembre 2017, Vincent Kulesza, naturaliste, nous a fait découvrir les beautés faunistiques et floristiques de l'île Sainte Marguerite qui fait partie de la commune de Cannes. Cette île s'étend sur 3 200 mètres de longueur, 900 mètres de largeur et 160 hectares. Elle constitue un lieu de « halte migratoire » pour de nombreux oiseaux (grandes aigrettes, hérons cendrés, huppés fasciées...). Rendez-vous en 2018 pour une sortie-nature sur l'île Sainte Marguerite sous la conduite de Vincent et également pour une autre conférence qui concernera cette fois l'île Saint Honorat.



Adoption d'une baleine !

Toute l'équipe SOS Grand Bleu remercie chaleureusement Magali Riou (animatrice céramique) de l'atelier la Grange Rimade à Villeneuve-Loubet ainsi que les enfants, Mathilde, Ange, Maxime, Eléna, Lucie, Jane et Margaux pour le don à notre association de cette magnifique baleine en céramique. Bravo pour cette magnifique œuvre ainsi que pour le travail de sensibilisation autour de la protection de la mer Méditerranée et des cétacés qui a été réalisé en parallèle.

Trophée Pasqui



Du 19 au 24 septembre 2017, nous avons participé au « Trophée Pasqui » à Villefranche-sur-Mer, évènement qui réunit tous les deux ans les plus beaux yachts de tradition naviguant en Méditerranée.

Pendant les six jours de cette manifestation, SOS Grand Bleu a animé auprès du grand public et des scolaires au port de la Darse, un stand de présentation des cétacés du Sanctuaire Pelagos. Pendant trois jours, notre navire Santo Sospir a permis au grand public d'effectuer des sorties en mer dans la rade et nos marins ont animé, à quai, des ateliers de sensibilisation à la préservation de la vie marine avec les enfants des écoles de Villefranche.

Dîner de gala SOS Grand Bleu : mille mercis !

Pour la deuxième année consécutive, c'est dans le cadre magnifique de l'hôtel restaurant « Royal Riviera » que nous avons eu le plaisir et l'honneur d'organiser notre traditionnel dîner de gala, le vendredi 22 septembre 2017. Un événement unique et magique qui n'aurait pu avoir lieu sans le fidèle soutien des directeurs des trois grands hôtels du Cap Ferrat, Monsieur Bruno Mercadal du « Royal Riviera », Monsieur François-Régis Simon du « Grand Hôtel du Cap – A Four Seasons Hôtel », Madame Isabelle Lorenzi de « la Voile d'Or », sans oublier le fidèle soutien de Monsieur Jean-François Dieterich, Maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat ainsi que de l'ensemble de son conseil municipal.

Les 90 participants présents ont apprécié la qualité des mets élaborés par les trois grands chefs, Monsieur Yoric Tièche du Grand Hôtel du Cap Ferrat, Monsieur Bruno le Bolch de l'Hôtel Royal Riviera et enfin Monsieur Georges Péliissier de l'Hôtel la Voile d'Or. C'est Jean-Claude Guillon, ancien chef cuisinier du Grand Hôtel du Cap Ferrat qui a eu cette excellente idée, il y a maintenant une vingtaine d'années, de réaliser un menu à trois afin de valoriser le savoir-faire de ces établissements d'exception.



Cet événement a été l'occasion de présenter aux convives les actions menées par notre association depuis plus de vingt-sept ans pour la protection des dauphins et des baleines qui peuplent le bassin marin méditerranéen.

La tombola organisée au cours de la soirée a permis de récolter auprès des participants 2 270 euros au profit de SOS Grand Bleu.

Tous nos remerciements à Sabine Demarte, de l'association « Cap des

Arts », qui réunit chaque année des artistes de talent qui offrent de somptueuses œuvres pour cette tombola. Mille mercis à Annie Toja pour son magnifique tableau intitulé « La presqu'île du Cap Ferrat », à Olive pour sa digigraphie « Ephrussi », à Gérard Avez pour ses deux céramiques « Gavinettes » et « Poisson exotique » et enfin à Michel Durand pour son impressionnante sculpture « L'âge de pierre et de fer ».



Merci également à Jean-Claude Guillon qui s'est particulièrement investi afin d'offrir aux participants, des "bons-cadeaux" pour des déjeuners au sein d'établissements réputés de notre département (Le Figuier de Saint Esprit, l'Atelier d'Emile, le Mayssa, l'auberge de Théo, le restaurant du Grand Hôtel du Cap Ferrat et enfin le restaurant de l'hôtel Royal Riviera). Merci également

à la maison « Legrand Frères » qui a offert un magnum de champagne.

Merci à Valérie Castéra, des éditions Giletta pour ses deux superbes ouvrages sur Saint-Jean-Cap-Ferrat, à Vassiliki Castellana pour ses entrées à la superbe Villa Kerylos et à Olivier Dufourneaud pour ses entrées au merveilleux Musée Océanographique de Monaco.



Et surtout un immense merci à M. Ulrich Rampp, fondateur de l'« Ulrich Rampp Foundation », qui a souhaité, à l'occasion de cette soirée d'exception, renouveler son soutien à SOS Grand Bleu par la remise officielle d'un chèque de 10 000 €, somme qui sera intégralement utilisée pour le développement de nos sorties pédagogiques à bord du bateau-école Santo Sospir.



Merci enfin à toute l'équipe du Royal Riviera, à Madame Sixtine de Lajudie et Monsieur Eric Perbet qui se sont particulièrement investis afin que cet événement soit une réussite !



Johanna témoigne de son expérience à SOS Grand Bleu

« En arrivant à SOS Grand Bleu, j'ai été chaleureusement accueillie par Jean Pierre Sidois. Je découvrais un homme passionné du monde marin mais surtout des coquillages et des cétacés. Il y dédia un magnifique musée pour les premiers, et une association de préservation pour les autres. Active sur tous les plans (sur le terrain, en justice et en sensibilisation) SOS Grand Bleu est une association essentielle pour l'environnement et pour nous tous.

J'ai donc eu la chance d'effectuer deux sorties d'observation des cétacés sur le Santo Sospir. Sujette au mal de mer, j'étais peu confiante en montant sur ce grand voilier, magnifique réplique d'un caïque turc du 16ème siècle, et je me disais "avec les moyens de l'époque, concrètement, je crois qu'on va en baver si ça bouge !". Cependant, les premiers milles marins effectués me mirent en confiance, aidée par la bonne humeur communicative des marins. La première matinée s'achevait lorsqu'un homme signala la présence d'un groupe de dauphins. Et là sous mes yeux, le plus beau spectacle que l'on puisse voir : la nature libre. Avec nos trois nœuds et notre position éloignée, nous ne les

dérangions pas. Pendant quelques minutes ils ont montré leur nageoire dorsale qui perçait la surface de l'eau et faisait affleurer leur dos lisse et brillant. La mer était d'huile, et ces conditions favorisaient une observation optimale.

La deuxième rencontre me laissa stupéfaite : un groupe moins nombreux de dauphins de l'espèce "bleu et blanc", toujours les mêmes (à savoir que c'est l'espèce la plus présente par le nombre d'individus en Mer Méditerranée). Mais ce groupe comportait des petits ! Les juvéniles sont joueurs mais surtout ils testent les limites. Ainsi, ils ont parfois tendance à échapper à la vigilance du groupe et à aller nager un peu à l'écart, avant de se faire rappeler à l'ordre par un adulte. C'est ce qui s'est passé. Deux jeunes sont venus sauter et virevolter à l'étrave du bateau. À moins d'un mètre, j'en vis un sortir entièrement de l'eau, ce qui me permit ma plus belle photo réalisée à ce jour. Nous les avons aperçus de nombreuses fois ce jour-là, les « bleu et banc » ! Comme s'ils voulaient nous montrer qu'ils étaient les protecteurs de ce temple de la biodiversité que sont les mers et qu'ils le défendaient en nombre.

Le second jour de sortie, la mer imprévisible montrait quelques vaguelettes au large, témoins de la levée du mistral. De plus en plus à l'aise à bord du bateau, j'attendais

avec impatience l'entrevue avec mes protégés. Mais la mer agitée rendait difficile la visibilité d'ailerons, tant par la couleur plus sombre de l'eau que par les crêtes d'écume qui induisent souvent l'œil humain en erreur. La matinée nous laissa bredouilles, mais au milieu de la journée un cétacé illumina notre journée en sautant le long du bateau !

C'est tout cela qui rend ces rencontres absolument inoubliables : un bateau et un équipage respectueux de la vie marine et de l'espace utilisé par les groupes de cétacés, mais surtout le caractère imprévisible de ces échanges.

En passant également deux autres jours au bureau, j'ai pu constater que l'association SOS Grand Bleu est animée par une équipe passionnée, engagée et respectueuse. Dans

une ambiance enjouée de discussions et de fou-rires, avec des visiteurs intéressés par la défense de l'environnement mais également par la connaissance des coquillages, je faisais le tri de mes inoubliables moments photographiés.

Le musée des coquillages m'a fait retomber en enfance. Je me sentais "petite

joueuse" en pensant à ma modeste collection de petite fille, quand je pris la mesure de l'extraordinaire diversité de cet embranchement des invertébrés, ainsi que de tous les records du monde biométriques que présente le musée ! Cette visite exalta en moi l'enfant mais également la scientifique : j'étais aux anges, toutes mes passions réunies ! Fondamentalement honnêtes par l'origine de leurs fonds et la nature de leurs actions, voilà tout l'esprit des responsables de SOS Grand Bleu.

Cette période au sein de l'association fut pour moi extrêmement enrichissante, et je remercie encore toute l'équipe avec les joyeux membres du bureau Jean-Pierre Sidois et Murielle Oriol. Merci encore pour ces moments qui me font adhérer encore plus fort à cette belle cause de la protection de la vie marine. Merci du fond du cœur ! Ces moments inoubliables ont exalté la passionnée et l'engagée que je suis. Sincèrement merci... »

Johanna Domise
Etudiante en deuxième année de BTS A
« Gestion et Protection de la Nature »



Photo : © Johanna Domise.

Sortie adhérents

Visite de l'usine d'incinération Sonitherm à Nice

Mercredi 8 novembre 2017 - 14h

Après avoir visité la station d'épuration Haliotis à Nice, le centre de tri SMED de Cannes la Bocca, il paraissait essentiel de planifier la visite de l'usine Sonitherm de Nice afin de connaître l'issue finale de nos déchets ménagers, ceux que l'on ne peut pas trier !

Réservation obligatoire au 04 93 76 17 61 ou par e-mail : murielle.oriol@sosgrandbleu.asso.fr

Cycle de conférences fin 2017



Balade naturaliste en Patagonie

Christian Gilibert,
Administrateur de SOS Grand Bleu

Vendredi 17 novembre 2017 - 20h00

Christian nous propose une balade naturaliste en Patagonie (Argentine et Chili), à travers des immensités rudes et sauvages et des paysages à couper le souffle. Steppes infinies du Chubut, majestueux sommets et gigantesques

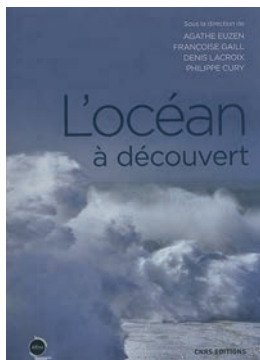
glaciers des Andes, jusqu'au détroit de Magellan, à la Terre de Feu et au Cap Horn. Des milieux naturels où vit une faune sauvage particulièrement riche, vastes colonies de manchots, otaries à fourrure, éléphants de mer, baleines franches australes, camélidés, oiseaux... Mais aussi une flore très particulière avec les ultimes forêts primaires de la planète et de nombreuses espèces endémiques à l'aspect étrange... Tout cela dans un environnement fragile mais où le voyageur a le plaisir de voir de belles avancées en matière de protection de la nature.

LU POUR VOUS

L'océan à découvert – éditions du CNRS

Il couvre 70 % de la surface du globe, il régule en grande partie le climat de la Terre et abrite une multitude d'espèces dont de très nombreuses sont encore à découvrir. L'océan joue un rôle majeur dans le fonctionnement de la vie sur Terre. Il est la clé de multiples enjeux dont les conséquences à venir engagent toute l'humanité.

Avec ses 135 articles, cet ouvrage qui a mobilisé près de 160 chercheurs et spécialistes est un ouvrage de référence. Il vient éclairer les problématiques actuelles liées à l'océan et entre en résonance avec les objectifs de développement durable de l'ONU. Comprendre et proposer des solutions, telle est son intention.



Oui, j'agis pour la sauvegarde des baleines et des dauphins en danger !

66% de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Lorsque vous donnez 50 €, vous ne sortez de votre poche que 17 €.

- Je souhaite devenir membre de SOS Grand Bleu
- Je souhaite renouveler mon soutien à SOS Grand Bleu
- Adhésion annuelle Adultes 25 €
- Je fais un don complémentaire pour soutenir les actions de SOS Grand Bleu
- Je joins mon règlement global de€ à l'ordre de SOS Grand Bleu - B.P. 29 06230 Saint-Jean-Cap-Ferrat
- Je souhaite m'abonner à Planète mer 4 numéros par an au tarif de 15 €
- 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi 18 €
- 10 € 20 € 30 € 40 € 50 € autre : €

M. Mme Melle Prénom :

Adresse :

..... C.P. :

Ville : Tél. : Fax :

E-mail :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

En parrainant un membre de mon entourage, SOS Grand Bleu m'offre en cadeau l'ouvrage « Le guide des Cétacés de Méditerranée ».

Vous pouvez également régler par virement : IBAN FR76 1560 7000 2424 0190 8953 523

Consultez les avantages Adhérents sur notre site www.sosgrandbleu.asso.fr dans la rubrique "Adhésion" <http://www.sosgrandbleu.asso.fr/inscription/>

Faites plaisir tout en aidant les dauphins

Paiement par chèque à l'ordre de SOS Grand Bleu - Les prix sont indiqués port compris



réf. 15

Stylo SOS Grand Bleu

réf. 15
France **2,50€** -
Autres pays 3€



réf. 13

Lot de 7 cartes postales réf. 13
France **4€** - Autres pays 4,50€



réf. 23

Pendentif dauphin réf. 23
France **5€** - Autres pays 6€



réf. 03

DVD Homme dauphin réf. 03
France **8,50€** - Autres pays 9€
Jean-Marc Barr vous raconte
l'histoire de cet amour aléatoire,
entre l'homme et le dauphin.
Palme d'or au festival d'Illkirch



réf. 14

CD Alyss réf. 14
France **6,50€** - Autres pays 7€
Alice, de l'émission Graines de
Star, chante pour les dauphins
et la nature.



réf. 24

Porte-clés réf. 24
France **5€** - Autres pays 6€

LA REFERENCE >>>>



réf. 26

Guide des Coquillages réf. 26
France **15€** - Autres pays 16€



réf. 22

Guide des Cétacés de Méditerranée réf. 22
France **15€** - Autres pays 16€

Retrouvez la boutique sur : www.sosgrandbleu.asso.fr - Rubrique «Boutique»